



COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-seizième session

Rome, 5-7 juin 2023

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2022

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert van der Zee
Directeur de la Division des finances
Programme alimentaire mondial
Courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçus des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil, à savoir les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, les contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions fournies par les institutions financières internationales, dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision [2022/EB.A/13](#) (article XIII.4 (e) du Règlement général).

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le document est soumis pour information.



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 26–30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-I/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2022

Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil, à savoir les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, les contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions fournies par les institutions financières internationales, dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision [2022/EB.A/13](#) (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Directeur exécutif adjoint chargé du
Département de la gestion et Directeur financier
courriel: manoj.juneja@wfp.org

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Mme M. Mananikova
Directrice adjointe chargée de l'information financière
Division des finances
courriel: maryna.mananikova@wfp.org

Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)

2. De nombreux gouvernements de pays en développement et de pays en transition ainsi que d'autres donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services, qui relèvent de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. En 2022, la valeur de ces contributions était de 33,9 millions de dollars É.-U. au titre des accords de couplage, en hausse par rapport aux 11,7 millions de dollars enregistrés en 2021. Des contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 47,0 millions de dollars versées par d'autres donateurs, en hausse par rapport au montant de 1,2 million de dollars versé en 2021 et aux 10,0 millions de dollars provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, en hausse par rapport aux 7,2 millions de dollars enregistrés en 2021. La hausse considérable constatée en 2022 s'explique par le fait que des contributions en nature fournies par l'Ukraine ont été couplées à des contributions en espèces de quatre donateurs.

TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE XIII.4 (c) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FOURNIES EN 2022 (en dollars)			
Donateur	Valeur des contributions (produits, services ou espèces)	Autres coûts et coûts d'appui indirects financés par:	
		d'autres donateurs	le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs*
Bolivie (État plurinational de)	972 834	-	465 163
Cambodge	630 000	-	298 985
Congo	55 943	-	53 728
El Salvador	1 335 900	-	519 887
Ghana	2 191 000	-	1 428 578
Haïti	2 592 04	-	1 021 89
Inde	960 000	-	958 265
Indonésie	933 809	-	859 834
Kirghizistan	786 000	-	291 605
Lesotho	487 931	-	127 426
Malawi	3 396 606	-	1 500 000
Népal	793 883	-	1 246 088
Nicaragua	2 000 000	-	** -
Pakistan	592 938	679 073	-
Tadjikistan	444 560	-	224 312
Ukraine	14 875 000	46 363 095	-
Zimbabwe	825 718	-	1 000 000
Total 2022	33 874 169	47 042 168	9 995 763
Total 2021	11 677 000	1 210 646	7 184 016

* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a apporté les fonds nécessaires pour financer les coûts d'appui associés à ces contributions.

** Le montant de 701 561 dollars pour le Nicaragua a été couvert par une allocation du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs pour 2023 car le seuil d'allocation du Fonds pour 2022, soit 10,0 millions de dollars, avait déjà été atteint au moment où la contribution a été confirmée au PAM en décembre 2022.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)

3. En 2022, des opérations du PAM ont vu leurs moyens augmentés par des contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires relevant de l'article XIII.4 (d) du Règlement général. Ces contributions ont augmenté en 2022 pour atteindre un montant de 16,9 millions de dollars, contre 13,9 millions de dollars en 2021. La hausse enregistrée en 2022 est principalement imputable à des services en nature fournis par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entités privées. La valeur totale des coûts d'appui indirects au recouvrement desquels il a été dérogé est estimée pour 2022 à 1,1 million de dollars, en hausse par rapport au montant de 0,9 million de dollars enregistré en 2021. Aucune dérogation n'a été accordée en 2022 au recouvrement des coûts d'appui indirects applicables aux contributions en espèces ou des coûts d'appui directs. On trouvera au tableau 2 le détail des coûts d'appui indirects visés par la dérogation, ventilés par donateur, par pays bénéficiaire et par montant de la contribution.

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2022 (en dollars)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de l'État de Bavière	Siège du PAM (Rome)	167 280	10 873
CANADEM – Corps de réaction civile internationale	Angola	245 742	15 973
	Éthiopie	126 223	8 204
	Philippines	134 103	8 717
Center for International Peace Operations	État de Palestine	111 428	7 243
	Madagascar	250 725	16 297
	Nigéria	38 709	2 516
	Philippines	364 078	23 665
	Soudan	173 170	11 256
Conseil danois pour les réfugiés	Congo	55 217	3 589
	Nigéria	108 745	7 068
	Soudan	217 660	14 148
	Soudan du Sud	92 562	6 017
	Ukraine	62 336	4 052
Groupe Deutsche Post DHL	Doubaï (Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies)	5 887	383
	Ukraine	82 255	5 347
Ericsson AB	Philippines	95 358	6 198
Expertise France	Siège du PAM (Rome)	222 958	14 492
Fuel Relief Fund	Ukraine	11 760	764

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2022 (en dollars)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Agence fédérale allemande de secours techniques	Ukraine	27 440	1 784
Help (organisation non gouvernementale)	Barbade	125 000	8 125
	Ukraine	698 900	45 429
	Siège du PAM (Rome)	100 000	6 500
Information Management and Mine Action Programs	Éthiopie	241 340	15 687
	Malawi	132 188	8 592
	République centrafricaine	323 156	21 005
	République démocratique du Congo	136 931	8 901
	Siège du PAM (Rome)	164 001	10 660
	Ukraine	142 883	9 287
	Venezuela (République bolivarienne du)	189 860	12 341
Irish Aid	Burkina Faso	51 514	3 348
	Éthiopie	63 596	4 134
	Haïti	59 273	3 853
	Mozambique	48 300	3 140
	Philippines	500 050	32 503
	République démocratique du Congo	122 092	7 936
	Siège du PAM (Rome)	39 185	2 547
	Ukraine	100 606	6 539
Koninklijke DSM N.V.	Siège du PAM (Rome)	9 696	630
Luxembourg	Pays insulaires du Pacifique	133 973	8 708
	Siège du PAM (Rome)	90 946	5 911
Conseil norvégien pour les réfugiés	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	251 653	16 357
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	256 441	16 669
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	253 679	16 489
	Burkina Faso	238 213	15 484

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2022 (en dollars)

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	Colombie	109 296	7 104
	Éthiopie	238 820	15 523
	Guinée	199 958	12 997
	Iraq	363 392	23 620
	Madagascar	253 436	16 473
	Niger	664 209	43 174
	Nigéria	227 844	14 810
	Pays insulaires du Pacifique	417 312	27 125
	Philippines	331 183	21 527
	République-Unie de Tanzanie	255 200	16 588
	Siège du PAM (Rome)	636 074	41 345
	Soudan	139 168	9 046
	Soudan du Sud	78 944	5 131
	Sri Lanka	191 654	12 458
	Tadjikistan	44 611	2 900
Tchad	28 400	1 846	
RedR Australia	Éthiopie	72 813	4 733
	Jordanie	197 384	12 830
	Liban	107 586	6 993
	Philippines	52 543	3 415
	Siège du PAM (Rome)	178 644	11 612
Stop Hunger	République de Moldova	11 582	753
	Siège du PAM (Rome)	19 865	1 291
Agence suédoise pour la protection civile	Afghanistan	19 006	1 235
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	212 319	13 801
	Burkina Faso	37 485	2 437
	Éthiopie	568 472	36 951
	Madagascar	188 672	12 264
	Mali	11 715	761
	Nigéria	34 425	2 238
	Ouganda	198 270	12 888

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2022 (en dollars)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	Philippines	326 082	21 195
	République centrafricaine	20 709	1 346
	République démocratique du Congo	237 198	15 418
	Somalie	117 004	7 605
	Soudan	192 489	12 512
	Soudan du Sud	405 800	26 377
	Tchad	45 973	2 988
	Ukraine	155 018	10 076
	Venezuela (République bolivarienne du)	145 640	9 467
	Yémen	7 790	506
Direction suisse du développement et de la coopération	Algérie	91 701	5 961
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	126 982	8 254
	Burkina Faso	94 147	6 120
	Haïti	115 399	7 501
	Libye	33 652	2 187
	Nicaragua	88 200	5 733
	Philippines	203 702	13 241
	Siège du PAM (Rome)	225 667	14 668
	Sri Lanka	182 386	11 855
Zimbabwe	388 454	25 250	
Émirats arabes unis	Pakistan	266 095	17 296
	Ukraine	158 775	10 320
Commission des Casques blancs (Argentine)	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	41 088	2 671
	Haïti	22 456	1 460
Banque mondiale	Siège du PAM (Rome)	94 620	6 150
Total 2022		16 944 421	1 101 387
Total 2021		13 871 453	901 644

Application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects aux contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, aux contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions fournies par des institutions financières internationales dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision 2022/EB.A/13 (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Conformément à ce qu'a approuvé le Conseil dans sa décision 2022/EB.A/13, un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent a été appliqué aux contributions relevant de l'article XIII.4 (e) du Règlement général¹. En 2022, la valeur totale de ces contributions reçues en espèces et en nature s'élevait à 659,6 millions de dollars, dont 25,4 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects, en hausse de 33 pour cent par rapport au montant enregistré en 2021, à savoir 495,8 millions de dollars, dont 19,1 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects.
5. Sur le montant total des contributions de 659,6 millions de dollars:
 - i) 19,5 millions de dollars provenaient de gouvernements de pays en développement et de pays en transition;
 - ii) 429,0 millions de dollars émanaient de gouvernements contribuant à des programmes menés dans leur propre pays, dont 351,2 millions de dollars étaient financés par des institutions financières internationales; et
 - iii) 211,1 millions de dollars provenaient d'institutions financières internationales qui certifiaient que ces contributions étaient versées directement au PAM du fait de l'absence, sur le lieu d'affectation des fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises.
6. Le tableau 3 détaille la liste des pays donateurs concernés ainsi que le montant de leur contribution et le montant des coûts d'appui indirects calculés au taux réduit.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2022 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) (en dollars)		
Donateur	Montant de la contribution (en dollars)	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
i) Contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition		
Inde	19 290 480	742 172
Indonésie	90 202	3 469
Micronésie (États fédérés de)	100 000	3 846
Total partiel	19 480 682	749 487

¹ Décision 2022/EB.A/13, "Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024", dans le document intitulé "[Décisions et recommandations de la session annuelle de 2022 du Conseil d'administration](#)" (WFP/EB.A/2022/13, p. 7).

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2022 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) (en dollars)		
Donateur	Montant de la contribution (en dollars)	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
ii) Contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition en faveur de programmes menés dans leur propre pays		
Arménie	20 000	769
Bangladesh	30 000 000	1 153 846
Burkina Faso	20 000 000	769 231
Burundi	6 377 814	245 301
Cambodge	1 124 907	43 266
Chine	1 200 000	46 154
Colombie	15 221 498	585 442
Congo, République démocratique du	14 364 977	552 499
Côte d'Ivoire	1 617 720	62 220
Égypte	198 484	7 634
Eswatini	24 731	951
Éthiopie	65 000 000	2 500 000
Gambie	7 483 256	287 818
Guinée	127 659	4 910
Guinée-Bissau	410 950	15 806
Haïti	39 407 953	1 515 690
Honduras	25 653 811	986 685
Inde	420 287	16 165
Lesotho	1 300 000	50 000
Madagascar	4 750 000	182 692
Namibie	342 994	13 192
Pakistan	14 209 004	546 500
Pérou	4 750 348	182 706
Philippines	2 050 000	78 846
République centrafricaine	4 100 000	157 692
Sierra Leone	4 494 501	172 865
Somalie	135 314 468	5 204 403
Tchad	23 006 188	884 853
Togo	6 047 282	232 588
Total partiel	429 018 832	16 500 724

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2022 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) (en dollars)		
Donateur	Montant de la contribution (en dollars)	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
iii) Contributions d'institutions financières internationales dont ces institutions certifient qu'elles sont versées directement au PAM du fait de l'absence, sur le lieu d'affectation des fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises		
Banque africaine de développement	76 148 226	2 928 778
Banque asiatique de développement	135 000 000	5 192 308
Total partiel	211 148 226	8 121 086
Total 2022	659 647 740	25 371 297
Total 2021	495 760 776	19 067 720